

**COMITÉ D'ANIMATION DU
TROISIÈME ÂGE DE LAVAL
ÉTATS FINANCIERS
AU 31 MARS 2020**

COMITÉ D'ANIMATION DU TROISIÈME ÂGE DE LAVAL
31 MARS 2020

TABLE DES MATIÈRES

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6
Annexe :	
Résultats par activités	14-15



LABELLE GAUDET CPA INC.
SOCIÉTÉ DE COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de:

COMITÉ D'ANIMATION DU TROISIÈME ÂGE DE LAVAL

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du **COMITÉ D'ANIMATION DU TROISIÈME ÂGE DE LAVAL** (ci-après l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Stéphane Labelle, CPA, CA
slabelle@algcpa.ca

Suzanne Gaudet, CPA, CGA
sgaudet@algcpa.ca

3526, boul. Dagenais Ouest, Bureau 210, Laval, Québec H7P 1V7
Tél: 450.625.1649 Fax: 450.622.5452 Ligne directe: 514.990.8362

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;



Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Stéphane Labelle, CPA auditeur, CA
Stéphane Labelle, CPA auditeur, CA

Laval, le 16 juillet 2020



COMITÉ D'ANIMATION DU TROISIÈME ÂGE DE LAVAL
RÉSULTATS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
PRODUITS (annexe 1)		
Subventions	563 032 \$	569 299 \$
Autres	<u>112 974</u>	<u>88 416</u>
	<u>676 006</u>	<u>657 715</u>
CHARGES D'EXPLOITATION (annexe 1)		
Salaires et charges sociales	525 414	490 152
Entretien et location de locaux	23 300	25 199
Assurances	5 139	5 966
Fêtes et sorties	6 051	195
Animation	10 417	3 929
Événements spéciaux	5 578	2 510
Reconnaissance bénévole	650	2 582
Repas	443	2 138
Formation	2 507	546
Accompagnement personnalisé	322	1 390
Déplacements	7 606	6 362
Dépenses de matériel roulant	4 193	1 565
Publicité	1 140	343
Activités sociales	537	1 026
Frais de bureau	10 645	11 440
Entretien de l'équipement	1 472	1 887
Télécommunications	20 143	12 731
Cotisations	1 199	824
Honoraires professionnels	5 725	12 289
Contractuels –activités	13 349	18 507
Accessoires et équipements	9 311	13 530
Autres	6 731	7 574
Location d'équipement	2 149	2 595
Amortissement des immobilisations corporelles	<u>28 805</u>	<u>28 337</u>
	<u>692 826</u>	<u>653 617</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES (CHARGES SUR LES PRODUITS)	<u>(16 820) \$</u>	<u>4 098 \$</u>

COMITÉ D'ANIMATION DU TROISIÈME ÂGE DE LAVAL
ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	Investis en Immobilisations corporelles	Affectés d'origine interne	Non Affectés	2020 Total	2019 Total
SOLDE au début	159 255 \$	58 000 \$	144 836 \$	362 091 \$	357 993 \$
Investissements en immobilisations	9 684	(9 041)	(643)	--	--
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(22 346)	(19 376)	24 902	(16 820)	4 098
Affectations de l'exercice (note 12)	--	<u>30 417</u>	<u>(30 417)</u>	--	--
SOLDE à la fin	<u>146 593</u> \$	<u>60 000</u> \$	<u>138 678</u> \$	<u>345 271</u> \$	<u>362 091</u> \$

COMITÉ D'ANIMATION DU TROISIÈME ÂGE DE LAVAL

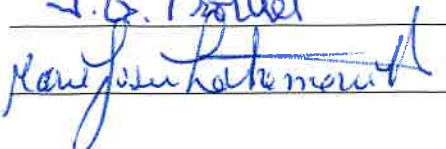
BILAN

AU 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	67 879 \$	156 021 \$
Placements (note 4)	129 202	--
Débiteurs (note 5)	10 225	3 680
Subventions à recevoir	24 500	5 282
Frais payés d'avance	3 482	3 150
	<u>235 288</u>	<u>168 133</u>
À LONG TERME		
Placements (note 4)	--	104 202
Immobilisations corporelles (note 6)	184 635	203 755
	<u>184 635</u>	<u>307 957</u>
TOTAL DE L'ACTIF	<u>419 923 \$</u>	<u>476 090 \$</u>
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	31 731 \$	42 813 \$
Produits perçus d'avance	4 879	14 055
Subventions à rembourser	--	4 842
Apports reportés (note 8)	--	7 789
Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	6 140	6 459
	<u>42 750</u>	<u>75 958</u>
À LONG TERME		
Subventions et dons reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 9)	31 902	38 041
	<u>74 652</u>	<u>113 999</u>
TOTAL DU PASSIF	<u>74 652</u>	<u>113 999</u>
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations corporelles	146 593	159 255
Affectés	60 000	58 000
Non affectés	138 678	144 836
	<u>345 271</u>	<u>362 091</u>
TOTAL DES ACTIFS NETS	<u>345 271</u>	<u>362 091</u>
TOTAL DU PASSIF ET DES ACTIFS NETS	<u>419 923 \$</u>	<u>476 090 \$</u>

POUR LE CONSEIL

 Jean-Guy Trottier, président

 Marie-Josée Latrémouille, secrétaire

COMITÉ D'ANIMATION DU TROISIÈME ÂGE DE LAVAL
FLUX DE TRÉSORERIE
DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges (charges sur les produits)	(16 820) \$	4 098 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	28 805	28 337
Amortissement des subventions et dons reportés	<u>(6 459)</u>	<u>(6 857)</u>
	5 526	25 578
Variation nette des éléments hors-caisse liés aux activités d'exploitation (note 3)	<u>(58 984)</u>	<u>(82 101)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation(53 458)(56 523)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(9 684)	(42 582)
Variation des placements	<u>(25 000)</u>	<u>90 000</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement(34 684)47 418
DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(88 142)	(9 105)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE au début	<u>156 021</u>	<u>165 126</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE à la fin	<u>67 879</u> \$	<u>156 021</u> \$
COMPOSITION:		
Encaisse	<u>67 879</u> \$	<u>156 021</u> \$

COMITÉ D'ANIMATION DU TROISIÈME ÂGE DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

1. IDENTIFICATION ET NATURE DES ACTIVITÉS

Le "COMITÉ D'ANIMATION DU TROISIÈME ÂGE DE LAVAL" est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

L'organisme vise à maintenir l'autonomie des aînés et améliorer leur qualité de vie par des actions préventives, éducatives, culturelles et sociales.

L'organisme est exempt des impôts sur les bénéfices.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers de l'organisme ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur l'information fournie à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges au cours de l'exercice considéré. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements sont apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et sur la durée de vie utile des immobilisations corporelles.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotation sont constatés à titre d'augmentation directe des actifs nets au cours de l'exercice.

Les autres produits sont comptabilisés lorsque les services sont rendus conformément aux conditions des accords de vente et que le prix a été établi ou peut être déterminé.

Subventions et dons reportés

Les subventions et dons relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre de subventions et dons reportés puis amortis de la même façon que les immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite ...)

Instruments financiers

Évaluation des instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements, des débiteurs et des subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs, des produits perçus d'avance et des subventions à rembourser.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et taux ou périodes indiqués ci-dessous :

	Méthodes	Taux
Mobilier et équipement	Dégressive	20%
Matériel informatique	Dégressive	30%
Matériel roulant	Dégressive	30%
Améliorations locatives	Linéaire	15 ans

COMITÉ D'ANIMATION DU TROISIÈME ÂGE DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite ...)

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles dont la durée de vie utile est limitée sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situations indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Ventilation des charges communes

L'organisme ventile, par activités, ses charges relatives aux salaires du personnel, incluant la direction générale. Ces frais sont ventilés selon l'affectation du personnel à chacune des activités, évaluée sur une base mensuelle.

Les autres charges d'exploitation qui contribuent directement aux résultats d'une activité sont portées directement au compte de cette activité.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter, dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les soldes bancaires incluant les découverts bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition.

3. FLUX DE TRÉSORERIE

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Variation nette des éléments hors-caisse liés aux activités d'exploitation :		
Débiteurs	(6 545) \$	1 202 \$
Subventions à recevoir	(19 218)	(5 282)
Frais payés d'avance	(332)	—
Créditeurs	(11 082)	(225)
Produits perçus d'avance	(9 176)	7 888
Subventions à rembourser	(4 842)	3 867
Apports reportés	<u>(7 789)</u>	<u>(89 551)</u>
	<u>(58 984) \$</u>	<u>(82 101) \$</u>

COMITÉ D'ANIMATION DU TROISIÈME ÂGE DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

4. PLACEMENTS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
À court terme :		
Épargnes à terme, intérêt de 1,40 % et 1,45 %, échéant en novembre 2020	<u>129 202</u> \$	<u>--</u> \$
À long terme :		
Épargne à terme, intérêt de 1,45 %, échu durant l'exercice	<u>--</u> \$	<u>104 202</u> \$

5. DÉBITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Intérêts courus	649 \$	252 \$
Taxes à la consommation	6 437	3 428
Autres	<u>3 139</u>	<u>--</u>
	<u>10 225</u> \$	<u>3 680</u> \$

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2020</u>		<u>2019</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette	Valeur nette
Mobilier et équipement	123 267 \$	100 154 \$	23 113 \$	18 720 \$
Matériel informatique	29 390	27 150	2 240	2 417
Matériel roulant	19 122	14 987	4 135	5 907
Améliorations locatives	<u>323 464</u>	<u>168 317</u>	<u>155 147</u>	<u>176 711</u>
	<u>495 243</u> \$	<u>310 608</u> \$	<u>184 635</u> \$	<u>203 755</u> \$

COMITÉ D'ANIMATION DU TROISIÈME ÂGE DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

7. CRÉDITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Fournisseurs et frais courus	4 954 \$	4 397 \$
Salaires et vacances à payer	26 777	38 416
Sommes à remettre à l'État	<u> --</u>	<u> --</u>
	<u>31 731 \$</u>	<u>42 813 \$</u>

8. APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectation d'origine externe, sont destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent relativement à des projets spécifiques. Les variations survenues dans le solde des apports reportés s'établissent comme suit :

	<u>2020</u>			<u>2019</u>
	<u>Ministère de la Famille</u>	<u>Ville de Laval</u>	<u>Total</u>	<u>Total</u>
Solde au début	-- \$	7 789 \$	7 789 \$	97 340 \$
Augmentation		--	--	21 250
Constaté à titre de produits	<u> --</u>	<u> (7 789)</u>	<u> (7 789)</u>	<u> (110 801)</u>
Solde à la fin	<u> -- \$</u>	<u> -- \$</u>	<u> -- \$</u>	<u> 7 789 \$</u>

COMITÉ D'ANIMATION DU TROISIÈME ÂGE DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

9. SUBVENTIONS ET DONNS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		2019
	Montant initial	Amortissement cumulé	Valeur nette
<u>Mobilier et équipement</u>			
RHDCC	22 139 \$	17 935 \$	4 204 \$
Fondation Francoeur	5 652	4 798	854
C. Populaire Nord-de-Laval	6 958	5 645	1 313
	<u>34 749</u>	<u>28 378</u>	<u>6 371</u>
<u>Améliorations locatives</u>			
RHDCC	25 000	14 169	10 831
CRE	35 000	19 831	15 169
Député de Vimont	2 000	1 131	869
L'Oeuvre Léger	8 000	4 531	3 469
C. Populaire Nord-de-Laval	2 000	1 131	869
Construction Eden Inc.	1 000	536	464
	<u>73 000</u>	<u>41 329</u>	<u>31 671</u>
Total	<u>107 749</u> \$	<u>69 707</u> \$	<u>38 042</u> \$
Portion à court terme			<u>6 140</u> \$
Portion à long terme			<u>31 902</u> \$

10. ENGAGEMENT

L'organisme s'est engagé à louer des locaux en vertu d'un bail qui viendra à échéance en mars 2024. Pour le prochain exercice, le loyer annuel s'établira à 19 500 \$, plus les taxes applicables. L'organisme et le locateur ont convenu de revoir le loyer annuel en 2021 en fonction de la capacité de payer de l'organisme. L'organisme bénéficie d'un congé de loyer accordé par le locateur jusqu'en juillet 2020, inclusivement.

Au 31 mars 2020, les versements minimums futurs exigibles au cours des quatre prochains exercices s'établissent donc comme suit :

2021	2022	2023	2024
13 650 \$	20 475 \$	20 475 \$	20 475 \$

11. INSTRUMENTS FINANCIERS ET POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

Risques et concentrations

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition de l'organisme aux risques à la date du bilan, soit au 31 mars 2020.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses créiteurs et aux subventions à rembourser.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène, de ce fait, l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs et aux subventions à recevoir, qui sont assujetties à des conditions qui doivent être respectées pour en assurer l'encaissement.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. L'organisme est principalement exposé au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations de taux d'intérêt du marché. L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixes assujettissent l'organisme à un risque de juste valeur puisque celle-ci varie de façon inverse aux variations des taux d'intérêt du marché.

COMITÉ D'ANIMATION DU TROISIÈME ÂGE DE LAVAL
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2020

12. AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

Au 31 mars 2020, le conseil d'administration de l'organisme a résolu d'affecter des actifs nets totalisant 60 000 \$ aux projets suivants :

	Solde au 31 mars 2019	Affectation	Utilisation	Solde au 31 mars 2020
Planification stratégique	-- \$	15 000 \$	-- \$	15 000 \$
Pandémie Covid-19	--	15 000	--	15 000
Améliorations locatives	20 000	--	--	20 000
Réalisation d'un jardin communautaire	20 000	417	(10 417)	10 000
Mise à niveau – système téléphonique	<u>18 000</u>	<u>--</u>	<u>(18 000)</u>	<u>--</u>
	<u>58 000 \$</u>	<u>30 417 \$</u>	<u>(28 417) \$</u>	<u>60 000 \$</u>

Ces montants grevés d'affectations d'origine interne ne peuvent être utilisés à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

13. ÉVÈNEMENT POSTÉRIEUR À LA DATE DES ÉTATS FINANCIERS

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale due au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local. Cette situation a aussi conduit le gouvernement québécois à ordonner la fermeture de toutes les entreprises et de tous les commerces du Québec, à l'exception de certains services essentiels, à compter du mois de mars 2020.

Conséquemment, la direction a pris certaines mesures, en vue de respecter les directives des autorités publiques, qui auront un impact sur la tenue des activités de l'organisme. La situation étant en constante évolution, la direction n'est pas en mesure d'évaluer la durée et l'impact potentiel des changements sur les activités futures de l'organisme et sur sa situation financière.

14. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée au 31 mars 2020.